

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2012

CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT - (N° 433)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par

M. Zumkeller, M. Fromantin, M. Gomes, M. Tahuaitu, M. Tuaiwa, M. de Courson, M. Borloo,
M. Demilly, M. Favennec, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde,
M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Salles, M. Sauvadet, M. Philippe Vigier,
M. Hillmeyer et M. Morin

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Elle utilise le réseau des chambres consulaires pour soutenir et conseiller les entrepreneurs. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on souhaite que cette Banque Publique d'Investissements joue pleinement son rôle pour les TPE et les PME, il est indispensable qu'elle soit au contact direct des entrepreneurs.

Le maillage territorial des chambres consulaires et l'expertise des élus et des agents offrent toutes les garanties d'une meilleure efficacité.